

Animateurs-animatrices de camp de jour



DESCRIPTION DE POSTE

Responsabilités

Sous la responsabilité du coordonnateur aux loisirs, l'animateur ou l'animatrice :

- Participe à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'activités structurées et variées, adaptées au groupe d'âge dont il a la supervision;
- Anime un groupe d'enfant âgés de 5 à 12 ans;
- Prépare le matériel nécessaire à l'animation de ses activités;
- Participe aux activités spéciales organisées (formations, sorties, rassemblements);
- Assure l'encadrement, la sécurité, le bien-être et le développement des enfants sous sa responsabilité;
- Assiste et participe aux rencontres hebdomadaires;
- Maintient les lieux et équipements en ordre;
- Administre les premiers soins en cas de blessures mineures;
- Communique au coordonnateur tout problème survenant dans l'exécution de ses tâches quotidiennes;
- Assure le service de garde avant et/ou après les activités.

Exigences

- Être étudiant à temps plein (hiver et automne 2019);
- Être âgé entre 15 et 30 ans;
- Démontrer de l'autonomie et un grand sens des responsabilités;
- Posséder des aptitudes pour le travail d'équipe;
- Avoir de la facilité à travailler avec les enfants.

Détails

- 13\$ /heure;
- Horaire de 30 heures ou plus par semaine du lundi au vendredi entre 7h30 et 17h30;
- Durée de l'emploi : huit (8) semaines dont une (1) semaine de préparation (formation et planification) avant le début du camp et sept (7) semaines d'animation pendant le camp, soit de la fin juin à la mi-août 2019.

Pour postuler

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae à : Emploi - animateur de camp de jour, Commission des loisirs de Larouche, 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche, Québec, G0W 1Z0 ou par courriel à loisirs@villedeLARouche.qc.ca avant le 22 avril.